

Le 6 novembre 2007

**Par courriel et par poste**

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
800, Place Victoria, bureau 255  
Montréal, Québec H4Z 1A2

**Me Jean-Olivier Tremblay**

**Affaires juridiques  
Hydro-Québec**  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Téléphone : (514) 289-2211, p. 4683  
Télécopieur : (514) 289-5197

**OBJET : Demande relative à la modification de certaines conditions de service liées à  
l'alimentation en électricité et des frais afférents – Phase III  
Dossier Régie : R-3535-2004  
Notre dossier : R000093/JOT**

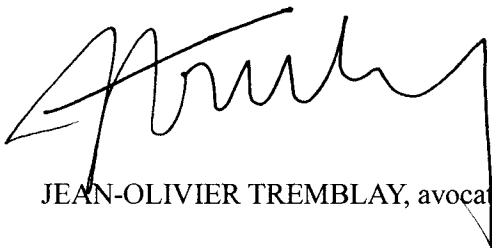
---

Chère consœur,

Nous accusons réception de votre lettre du 26 novembre 2007 relativement au dossier mentionné en objet.

À ce stade du dossier, le Distributeur maintient sa proposition prévue au chapitre 19 des Conditions de service d'électricité, sauf en ce qui concerne les articles 19.4 et 19.5, conformément à la décision de la Régie D-2007-129.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



JEAN-OLIVIER TREMBLAY, avocat

C.c. Tous les intervenants (par courriel seulement)